

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA SEMAINE AGRICOLE



Cultivateurs, Correspondez avec nous !

Ecrire pour le laboureur c'est faire l'aumône aux pauvres

VOL. IV.

MONTRÉAL, VENDREDI, 13 OCTOBRE 1871.

No. 13

SOMMAIRE du No. 13—13 Octobre 1871.

Agronomie.	
AGRICULTURE PROPREMENT DITE.....	173
LA FRAUDE DANS LE COMMERCE DES GRAINES. —Charles Baltet.....	174
Notes de la Semaine.	
L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUÉBEC.— Gallinacés.....	175
DE "L'OPINION PUBLIQUE".....	176
PILULES PURGATIVES DE PARSON.....	176
QUESTIONS.—Joachim Bissonnette.....	177
DÉLIBÉRATIONS AGRICOLES.....	177
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE BEAU- HARNOIS.....	178
Histoire Naturelle.	
ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU CHEVAL.....	178
LES MARCHÉS DE LA PROVINCE.....	179

Departement des Douanes.

OTTAWA 13 Octobre 1871.
L'escompte autorisé sur les Envois Américains
usqu'à avis contraire, est de 13 par cent.
R. S. M. B. JUHETTE,
Commissaire des Douanes.

Agriculture proprement dite.

Extraits du " *Livre de la Ferme* " par Joi-
gnaux préparés spécialement pour la *Sem-
aine Agricole*.

Les qualités incontestables des che-
vaux dits de pur sang ne sont donc
point les conséquences de ce principe
imaginaire, indépendant de leur con-
stitution anatomique, rêvé par les
hippologues, et que la physiologie ex-
périmentale, ne saurait admettre ;
elles dérivent, comme celles de tous
les autres animaux, de l'empire rigou-
reux des lois de la sélection, en dehors
desquelles lois ces qualités ne peuvent
être conservées, du propre aveu des
créatures de la chimère du pur sang.
Il n'est pas nécessaire d'insister pour
le démontrer davantage. Il est clair
maintenant, dans l'esprit de tout lec-
teur non prévenu, que les conditions
propres au cheval arabe, au cheval
anglais, sont le fait, comme celles qui
caractérisent toutes les races de la
même espèce ou des autres arrivées à
un haut degré de spécialisation, non

point d'une pureté originelle dont la
certitude ne repose sur rien, mais bien
de la gymnastique fonctionnelle, de
l'éducation qui est la base de tout per-
fectionnement. Il est non moins clair
que la puissance de transmission hé-
réditaire de ces conditions est en rap-
port avec leur fixité, avec leur constan-
ce, mais aussi avec les autres cir-
constances de la sélection. L'idée
émise d'un principe animateur tou-
jours identique et aussi puissant,
quelle que soit la forme dans laquelle
il s'incarne, est une monstruosité phy-
siologique, que ceux qui l'ont conçue
se chargent eux-mêmes de contredire
à chaque instant.

Telle est pourtant la base de la doc-
trine du croisement substituée par
nos modernes hippologues à celle de
Bourgelat, et adoptée par les zootech-
niciens partisans de l'entité du sang,
qu'ils n'ont pas comprise. Dans cette
doctrine, toutes les races dégénérées,
—c'est-à-dire nos races indigènes sans
exception,—doivent être amenées à la
perfection par ce qu'ils appellent un
sang noble. Ils n'ont pas pris garde
que l'expression toute métaphorique
de pur sang ne s'applique, en réalité,
qu'à l'excitabilité nerveuse qui, pour
être arrivée au plus haut degré chez
le cheval ainsi qualifié, ne lui est ce-
pendant pas exclusive. Cette excita-
bilité nerveuse très-développée, seule
est un fait, comme celui de sa puis-
sance héréditaire ; mais loin qu'elle
soit un principe indépendant dont l'ex-
istence est absolument incompréhensi-
ble, le physiologiste ne saurait en
séparer l'idée de la forme du système
nerveux, qui se transmet par voie
d'hérédité comme toutes les autres
formes. Étendre donc l'expression de
pur sang aux animaux de boucherie,
par exemple, c'est commettre une de
ces confusions qui, pour être très-com-
munes dans la zootechnie rendue si
obscur par de telles subtilités, n'en
sont que plus déplorable.

Dans le langage hippique, dire d'un
cheval qu'il a du sang, cela signifie
qu'il est d'une énergie plus ou moins

considérable, et cela se dit des che-
vaux appartenant à toutes les races ;
seulement, le pur sang, en d'autres
termes, ainsi que nous l'avons vu, la
plus forte somme possible d'énergie,
ne se rencontre, d'après les hippolo-
gues, que chez le cheval noble d'Ar-
bie, ou chez l'anglais, qui en est sui-
vant eux le pur descendant.

Nous avons insisté sur la concep-
tion du pur sang, parce qu'elle est la
base de la doctrine du croisement
quand même, qui a passé à peu près
intacte dans la zootechnie empirique,
avec son langage et ses prétentions.
Nous allons exposer maintenant cette
doctrine, et nous verrons mesurer ma-
thématiquement les proportions du
sang, absolument comme si la géné-
ration était une combinaison chimi-
que entre deux éléments bien déter-
minés, dont la quotité pût être éva-
luée par l'analyse d'une manière
exacte, et comme si la race à amélio-
rer, dans cet acte, ne devait concou-
rir à la procréation que dans la limi-
te précise des proportions qu'elle au-
rait conservées lors d'une précédente
combinaison.

Dans la doctrine nouvelle, ainsi
que dans l'ancienne, le croisement
s'opère nécessairement par les mâles ;
mais il n'a plus seulement pour but
de régénérer la race du pays par l'in-
troduction d'étalons étrangers. On se
propose, en l'effectuant, de perfection-
ner la race locale par son absorption
aussi avancée que possible dans le
type propre à la race des mâles. Quel-
que loin que soit poussée cette absorp-
tion par une suite de générations croi-
sées, le résultat ne s'en maintiendrait
point, s'il était abandonné à lui-mê-
me ; il y a nécessité de revenir de
temps en temps à la souche améliora-
trice : c'est ce que l'école appelle *raf-
fraichir le sang*. La raison en est que
les produits des croisements possèdent
à un moindre degré que les races pu-
res la faculté de transmettre leurs
qualités, et rétrogradent d'autant plus
facilement que les deux races croisées

sont éloignées l'une de l'autre par leurs caractères.

Cela est admis formellement par les partisans éclairés du croisement. Il en faut tirer, dès maintenant, à notre avis, cette double conclusion rigoureuse : 1^o que l'on ne saurait constituer une race nouvelle avec des individus croisés ; 2^o que le croisement ne semble rationnel, pour obtenir même seulement des produits individuels, qu'autant que les reproducteurs sont très-rapprochés par leurs aptitudes et leur confirmation.

Nous développerons plus loin ces propositions, contradictoires à la doctrine du croisement telle qu'elle est professée par ceux-là mêmes qui reconnaissent la réalité des faits d'où elles résultent ; auparavant, continuons d'exposer cette doctrine.

Le prétendu principe du croisement, il faut le répéter, est fondé sur la prépondérance du mâle dans les produits de la conception. D'un autre côté, on admet que, dans chaque génération, la part proportionnelle d'influence sur le produit est égale pour les deux reproducteurs, ce qui est déjà en contradiction avec cet autre principe posé plus haut : que les produits des croisements possèdent à un moindre degré que les races pures la faculté de transmettre leurs qualités. Quoi qu'il en soit, on arrive par là à chiffrer exactement, dit M. Gayot, " la quantité, la dose proportionnelle les deux espèces de sang qui coule dans les veines d'un produit provenant de races différentes et dont la généalogie est bien connue. "

Ainsi, en représentant la caractéristique du mâle de la race régénératrice par une valeur égale à 1, et celui de la dégénérée par une valeur égale à 0, on a, pour le produit du premier croisement, une valeur égale à 0,50, ou ce que l'on appelle un *demi-sang*. A la seconde génération, 0 étant remplacé par cette valeur de 0,50, on a une valeur de 0,75, ou un *trois-quarts de sang*. En ajoutant ainsi successivement la valeur obtenue à 1, valeur du père, et en divisant par 2, somme des père et mère en égard au produit, on arrive d'abord, à la troisième génération, à 0,875 ou *sept-huitièmes de sang* ; puis enfin, à la trentième génération, à une valeur représentée par une fraction décimale composée de vingt-neuf chiffres, dont les neuf premiers sont des 9. M. Gayot n'a pas poussé plus loin cet intéressant calcul.

(A continuer.)

La fraude dans le commerce des graines.

Les graines destinées aux semences sont le plus souvent fraudées d'une façon déplorable, ce qui cause non-seulement un préjudice privé, mais public ; aussi ces sortes de sophistica-

tions ne peuvent-elles être punies avec trop de rigueur ; il est désolant qu'un cultivateur perde son argent et que de plus sa récolte soit gravement compromise ; aussi n'avons-nous cessé d'engager les habitants des campagnes à faire eux-mêmes leurs graines, c'est le seul moyen de bien savoir à quoi s'en tenir ; il est vrai que tous les climats ne sont pas favorables à la greigneur des plantes, il est donc absolument nécessaire de prendre les précautions les plus minutieuses pour que la fraude ne puisse pas avoir lieu. Voici à ce sujet un travail fort intéressant publié dans l'*Agriculture pratique* par M. Baltet, président de la société horticole vigneronne et forestière de Troyes :

Dans la chronique du *Journal d'Agriculture pratique* (14 juillet), M. Vil-morin signale le blanchissage des semences de trèfle incarnat employé par quelques négociants peu scrupuleux dans la vente des graines. Il paraitrait que ce genre de fraude se pratique sur une large échelle, non-seulement avec le trèfle, mais avec une foule d'espèces végétales d'utilité ou d'ornement, à ce point que la chambre des communes en Angleterre vient de sanctionner un bill qui condamne les falsificateurs de graines.

La Société royale d'horticulture de Londres, initiatrice de cette loi, fit acheter incognito diverses semences chez dix-huit des principaux marchands-grainiers de Londres ; on sema ces graines avec le plus grand soin, et l'on constata partout une quantité de semences ayant perdu leurs qualités germinatives dans une proportion qui varie entre 14 et 98 pour 100.

La commission chercha à se rendre compte des causes de cette déplorable variation dans la bonté des graines, et, après un examen approfondi, elle crut devoir les rapporter à quatre principales :

1^o Graines trop vieilles vendues quand elles ont perdu leur faculté de germination.

C'est la plus fâcheuse et la plus répandue des causes de dépréciation, car elle se fait sentir aussi bien chez les marchands honnêtes que chez les industriels sans vergogne. Les graines perdent plus ou moins rapidement leur vitalité en vieillissant et sans qu'on puisse nécessairement affirmer à quelle époque précise cette mort a lieu. Il résulte des expériences de la commission que la germination sur 100 graines de navet, par exemple, âgées d'un an, s'exerce dans le rapport de 80 pour 100 ; à 7 ans, de 32 pour 100 ; passé cette époque, la plupart des graines ne lèvent plus. Il suit de là que, si les marchands n'apportent pas de grand soin dans le triage de leur graines, ils sont expo-

sés à vendre des semences impropres à leur germination.

2^o Graines fraîches mélangées aux vieilles et aux mauvaises.

3^o Mélanges frauduleux de graines dont les facultés germinatives ont été volontairement détruites, avec les bonnes graines.

Ceci se fait quand on veut augmenter le nombre des graines d'une variété rare, sans tromper sur la qualité. On mélange alors avec elles une certaine quantité de semences d'une variété voisine, d'un prix moindre, et dont l'aspect est le même, après avoir préalablement détruit leur vitalité à l'aide de moyens appropriés. L'acheteur est alors frustré uniquement sur la quantité.

4^o Vente de graines mauvaises auxquelles on a fait subir diverses préparations qui leur donnent l'apparence de bonnes semences, comme, par exemple, en traitant les graines de gazon par la vapeur de soufre, en colorant celles de trèfle ou en trempant dans l'huile celles de navet, etc.

On conçoit combien de telles fraudes sont dignes de blâme, car non-seulement l'acheteur perd sur la marchandise qu'il se procure, mais encore dans l'emploi qu'il en fait, en ce sens que, ses semis restant improductifs, il subit un préjudice considérable. Malheureusement ces coupables manœuvres ne sont pas un fait isolé, et la commission anglaise a-t-elle eu la douleur de reconnaître que, dans certaines maisons, *il existe un employé spécialement chargé de ces opérations inqualifiables*. Aussi doit-on se montrer très-sévère pour de tels procédés, et il serait bon de stigmatiser les auteurs de pareilles escroqueries.

La question est plus complexe, quand il s'agit d'empêcher la vente de graines vieilles et mauvaises, car les semences varient extrêmement quant à la durée de leur vitalité. Les unes résistent aux causes de destruction pendant de longues années, tandis que d'autres périssent au bout de quelques mois. En outre, il est certaines graines qui lèvent mieux la seconde année que la première. On ne saurait donc contraindre les marchands à n'avoir dans leurs magasins que des graines de l'année, et cela d'autant mieux que, si l'année suivante était peu productive, le commerce manquerait presque totalement de ces utiles produits.

Que faire en pareil cas ? La commission a pensé qu'on devrait user du moyen déjà adopté en Prusse, où il existe des agents nommés par le gouvernement qui ont pour mission d'expertiser les graines mises en vente. De plus, la Société royale fait tout son possible pour encourager le commerce des bonnes graines, en s'entendant avec les marchands qui se placent sous sa haute responsabilité.

Le rapport de cette société fit une

grande sensation en Angleterre. A peine quelques écrivains français le signalèrent-ils dès qu'il fut publié sur le continent par M. Edouard Morren, de Belgique. Enfin, l'opinion publique vivement intéressée fut si bien éclairée qu'un bill sur la vente des graines a été soumis à la haute sanction de la chambre des communes.

Les dispositions principales de cet acte, exécutoire à partir du 1er mai 1870, sont les suivantes :

Vu la nécessité de réprimer les fraudes dans le commerce des semences... Sa Majesté... déclare :

Article premier. Le présent acte sera désigné sous le nom de : Acte de 1869 sur la sophistication des semences.

Art. 2. *Suer les semences* signifie détruire leur puissance ou faculté germinatrice par des moyens artificiels. *Teindre les semences* signifie leur donner l'apparence d'autres semences par des moyens artificiels, tels que teinture, coloration, soufrage ou tout autres procédé.

Art. 3. Est considéré comme ayant contrevenu au présent acte tout individu qui, dans le but de frauder ou d'aider à la fraude :

1o Tue ou fait tuer des semences ;
2o Teint ou fait teindre des semences ;

3o Vend ou fait vendre des semences teintes ou tuées.

Pour le premier délit, le contrevenant sera passible d'une amende maxima de 5 livres sterling (125 fr.) et, dans le cas de récidive, d'une amende maxima de 50 livres sterling (1,250 fr.).

Dans tous les cas de récidive, la cour aura le droit de faire insérer dans tels journaux ou autrement publier, selon qu'elle en ordonnera, le jugement de condamnation avec tout détail de lieu, résidence, qualités et conditions du délit commis par le délinquant, le tout aux frais de celui-ci.

Les sept autres articles établissent la juridiction, déterminent les modes de procédure, etc.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir avec quelle reconnaissance l'agriculture accueillerait une loi semblable. Car, il faut bien le dire, le commerce des graines, en général, est indigne d'être exploité ; et les maisons les plus honorables, qui soumettent minutieusement à l'épreuve les semences qui leur sont fournies, sont elles-mêmes trompées par les agents qui les approvisionnent. Toutefois n'hésitons pas à reconnaître que Paris et la province possèdent des établissements de graineterie dignes d'une grande confiance.

Si, au lieu de recourir aux voies judiciaires, le cultivateur pouvait récolter chez lui les semences qu'il emploie, ainsi que notre ami P. Joigneaux le recommande vigoureusement, il y aurait bien des déceptions

évitées. Mais il est bien difficile d'échapper à l'intermédiaire du négociant ; et ici nous ne saurions trop recommander aux intéressés de s'adresser aux maisons qui ne jouissent pas d'une réputation usurpée.

(Nous avons heureusement en Canada, et plus particulièrement dans le District de Montréal, des marchands de graines dont on ne peut suspecter l'entière honorabilité. D'après notre expérience personnelle, nous sommes en mesure de recommander d'une manière toute spéciale la maison de W. Evans, grainetier du Conseil d'Agriculture, et celle de MM. Ewing, 100, rue McGill, Montréal, lesquelles ne vendent exclusivement que des articles garantis de première qualité. On peut donc reposer une entière confiance dans la faculté germinatrice des graines vendues par ces deux maisons.—*Red. S. A.*)

Nous appelons sur cette grave question l'attention de l'agriculteur, du commerçant et du législateur.

CHARLES BALTET.

[*La Revue d'Economie Rurale.*]

La Semaine Agricole

MONTRÉAL, 13 OCTOBRE 1871.

Exposition Provinciale de Québec.

Gallinacés.

Depuis que nous avons publié notre compte-rendu de la dernière Exposition Provinciale, quelques éleveurs et amateurs distingués de volailles nous ont reproché de ne pas nous être (dans la relation que nous en avons faite) étendu assez au long dans les détails du département des gallinacés, et désirent connaître ce que nous en pensons. Nous nous rendons volontiers à leur désir, d'autant plus, qu'étant amateur nous-mêmes et qu'ayant opéré comme juge dans ce département, nous avons dû l'étudier plus particulièrement et être en état d'en parler. Nous écrivons donc cet article comme critique, tout en reconnaissant les bons points des sujets et objets exposés. Nous commencerons par déclarer que nous avons eu déjà de meilleure exposition que cette dernière, puis nous examinerons la cage-poulailler de M. Lévêque. Cette cage renfermait

toute une collection de nos meilleurs oiseaux de basse-cour ; mais il faut avouer que le logement de chaque couple en particulier était trois fois trop étroit, les volailles étaient les unes sur les autres, gênées à l'excès, elles ne pouvaient paraître avec avantage, et fatiguaient horriblement ; nous est avis que si quelque bémol de la *Société Canadienne protectrice des animaux* eût été sur les lieux, il aurait fait passer un mauvais quart d'heure à notre ami. Du reste, avec des compartiments plus grands le plan de cette cage était bon, elle avait la forme d'un coin de fer dont on se sert pour fendre le bois. Les autres cages concourant pour le prix n'étaient pas des objets tels qu'on les voulait pour une exposition.

Maintenant nous passerons en revue, d'après l'ordre de la liste des entrées, les différents gallinacés exposés.

Les *Dorkings* étaient, comme tout le reste, en petit nombre, il n'y avait que deux exposants, qui eussent réellement de vrais oiseaux de cette race.

Dans la classe des *Espagnols* (black spanish), les exposants étaient plus nombreux et les sujets généralement bons et très purs.

Il y avait peu de vrais *Brahmas*, ces oiseaux avaient bien le plumage et la taille, mais à l'exception de ceux de M. Lévêque, la tête dénotait un croisement avec le Cochin-Chinois.

Les *Cochins-Chinois* étaient au nombre de trois couples seulement, ils étaient bons, leurs points comme tels étaient encore remarquables ; cependant on pouvait voir qu'une suite de générations en Canada, changeait les formes et la nature de ces volailles. Il est à regretter que la race pure soit déjà très rare à trouver et qu'elle soit à peu près disparue du pays.

Le peu de *Polonais* exhibés étaient des plus belles espèces. Ils étaient francs de couleur et de taille.

Point de *Hambourgs*, ni de *Houdans*.

Les *Crève-Cœurs* étaient magnifiques, mais il n'y en avait qu'un couple. Il venait directement de France.

Point de *Laflèche*.

Les *Games* étaient des oiseaux de premier mérite, mais mal accouplés, et il n'y avait pas de vrais *Derby* (black breasted reds,) tels que M. Bruce Campbell, de St. Hilaire, nous en a fait admirer aux deux dernières expositions de Montréal.

Les *Bantams* étaient bien jolis, mais peu nombreux. Il y en avait de charmants dans la collection de M. Lévèsque.

Les *Canards* étaient de différentes races. Il y en avait de très gros. Le canard russe avait l'avantage de la taille ; mais si nous avions à faire un choix dans cette collection, nous choisirions, ou le *Rouen* ou le *Aylesbury*.

Quant aux *Oies*, il y en avait de toutes les variétés, la plupart, des croisements entre diverses races et les *Chinoises*. Cependant chacun a pu admirer les oies françaises de Mr. Gray, M. C. A. Nous n'en avons jamais vu de plus belles.

Dans la section des *Dindes*, les exposés étaient excellents. Nous y avons regretté l'absence de notre beau dinde noir.

Les *Pintades* étaient bien jolies.

Point de *Paons*.

Quant aux *Pigeons* et aux *Lapins*, nous répéterons ce que nous en avons dit dans notre premier compte-rendu, ils n'auraient point dû figurer sur le terrain. D'abord la collection de pigeons n'était pas au complet ; il s'en fallait énormément ; puis, ceux qui étaient exhibés, à l'exception de trois, étaient des pigeons très communs.

Les amateurs ont certainement montré de l'apathie dans cette circonstance. Il est évident que si les citoyens de Québec et les habitants d'alentours eussent voulu, l'exposition dans la classe des gallinacés aurait pu être magnifique.

En terminant cette critique, nous ferons une observation. Avant de faire leurs entrées pour une exposition de volailles, les personnes qui se proposent de concourir pour les prix, feraient bien de se procurer un bon auteur sur les volailles, tel que Wright, Tegetmeir, Moore, ou Saunders et l'étudier attentivement, afin de s'assurer si les sujets, qu'elles se proposent d'exhiber possèdent les points particuliers à chaque race, et s'ils sont vraiment des sujets de première classe : par cette précaution elles s'éviteront des désappointements, et les juges n'auront point le désagrément d'inspecter le plus souvent des volailles inférieures, mal accouplées, croisées, ou des mulets. Nous donnons plus particulièrement ce conseil à l'individu qui a remporté le 2d prix

pour les brahmas. Un brahma pour être brahma, ne doit pas avoir la tête d'un cochin-chinois, pas plus, qu'un cochin-chinois pour être cochinchinois ne doit avoir le cinquième ergot du dorking, comme nous l'avons remarqué à l'exposition chez un couple de cochin-chinois à plumage jaune. Ensuite, avant d'exhiber sa volaille, l'exposant devrait l'examiner à l'œil nu afin de la voir telle qu'elle est, et non avec des lunettes ; ce serait le moyen de s'épargner des désappointements dont il attribue la cause aux juges plutôt qu'à son manque de discernement.

L'honble J. J. C. Abbott, de Montréal, a vendu plusieurs Ayrshires, entr'autres :

A la Société d'agriculture d'Argenteuil, un veau mâle provenant d'Alison importé (836) et de la vache importée Laddie (923) ;

A Alex. Molson le veau mâle, Prince Royal (790) ;

A James Wilson un veau provenant de Bertha 2de (911) et de Laddie ;

A James Fish, un veau mâle provenant de Lady Stanton 2de (1440) par le même taureau ;

A Neil McCarthur, un veau mâle provenant de Lady Simpson 4e par Sir Roger (828).

Aussi plusieurs Berkshires à la Société d'agriculture d'Argenteuil ; au Major Campbelle de St. Hilaire ; John McCallister, de Jerusalem ; James B. Brown, de Grenville ; Thomas Pallisser, de Lachute ; U. H. Webb. M. P., de Melbourne ; Colin Cameron, du Kansas ; John M. Phee, de St. André ; Rinaldo Fuller, de Chatam, et J. E. Guilbault, de Montréal.

ANIMAL DE PRIX.—On dit que M. Thos Irving, de Montréal, a vendu son taureau Ayrshire importé, pour le prix de \$1000, à M. Sinjohn, de Québec.

Nous voyons par le *Prairie Farmer*, qu'à la grande Exposition Nationale de Pores, tenue à Chicago dans le mois de Septembre dernier, un M. J. R. Craig, de Edmunton, dans le Haut-Canada, a remporté avec des Berkshires la somme de mille quarante cinq piastres (\$1045.) Parmi les prix accordés s'en trouvait un pour la meilleure montre de cochons de la même race, pas moins de 10 et pas plus de 20. Le premier prix était de \$1000 et le deuxième de \$500 : M. Craig a remporté le deuxième. Nous voyons également qu'à cette exposition où 5,000 cochons se trouvaient réunis en compétition, plusieurs autres Haut-Canadiens ont aussi remporté des prix : nous citerons MM. C. Edmunson, de Brantford, James Main, de Boyne, et George Roarch, de Hamilton.

(De l'Opinion Publique.)

Un article avait été omis sur la liste des prix proposés au concours agricole qui a eu lieu cette semaine à Québec, c'est l'anis ; pas de prix pour l'anis.

M. C., cultivateur intelligent de Saint-Jean-Port-Joly, se présente au Bureau et demande s'il pourrait faire figurer de l'anis à l'exposition.

—Certainement, monsieur.

—Si je vous le demande, c'est, voyez-vous, qu'il n'en est pas fait mention dans votre liste de prix.

—C'est un oubli que le Comité saura bien réparer. Quelle quantité vous proposez-vous d'exposer ?

—Oh ! la quantité qu'il vous plaira de désigner. Un, deux, trois minots, si vous voulez.

—Trois minots ! dites-vous ? Vous le cultivez en grand, à ce qu'il paraît.

—Assez en grand, de fait, car j'espère pouvoir en mettre, cette année, environ 250 mts., ou, si vous l'aimez mieux, 10,000 livres sur le marché.

—Dix mille livres !

—Comme vous-dites, monsieur, dix mille livres.

—Et à qui le vendez-vous ?

—A M. Chaput et à M. Tiffin, de Montréal : je le leur vends six centins la livre.—Celui qu'ils font venir de France leur coûte quinze centins et ne vaut pas davantage.

—A ce compte, vous espérez, cette année, vendre de l'anis pour une somme de mille piastres.

—Je l'espère, monsieur.

—Et comment cultivez-vous cette graine ?

La culture de l'anis est des plus simples. Nous la semons une fois pour toujours. C'est une plante vivace qui se reproduit et se multiplie d'elle-même et sans soins de notre part. Je fais ma récolte d'anis dans une prairie de vingt acres, où il croît çà et là par *talles*. Comme il mûrit avant le foin, nous le coupons sans trop causer de dommage à la prairie. Après l'avoir battu il ne nous reste plus qu'à le passer au crible, qui met la graine au net et prête à être portée sur le marché.

—Y a-t-il longtemps que vous faites cette culture ?

Environ huit ans.

Voyant les profits que vous en retirez, vos voisins ont dû vous imiter ?

—Pardon, Monsieur, dans tout St. Jean je suis le seul qui cultive l'anis en grand.

—J'ai recueilli la leçon et j'en fais part à toute la classe agricole. Puisse-t-elle savoir en profiter !

Pilules purgatives de Parson.

Meilleur remède pour les familles. *Cavalery Condition Powders* de Sheridan pour chevaux.

Pendant le mois d'août de cette année, 3,540 moutons ont été exportés aux Etats-Unis, *via* Kingston.

QUESTIONS.

M. le Redacteur,

Je profite de cette occasion pour vous demander un avis sur la plantation des pommiers. La plus grande partie de nos terres est une couche de terre noire d'une épaisseur de 5 ou 6 pouces avec un sous-sol d'une autre épaisseur de 5 pouces, qui est une mauvaise terre froide, sableuse, et qui porte l'eau. Cette dernière s'évase et se durcit à la pluie; au-dessous de cette dernière méchante couche est une terre forte et sèche qui se pulvérise bien par l'effet des gélées. Je crois que les pommiers ne réussiraient pas bien dans cette terre ci-dessus mentionnée. Pour le bonheur des cultivateurs peut-être que vous aurez la bonté de donner des renseignements sur la *Semaine Agricole* touchant la manière et à quelle profondeur il nous faudrait labourer pour notre plus grand profit, dans cette dernière terre.

Je reviens sur le premier sujet que j'ai commencé à vous parler, sur les pommiers. Nous avons presque tous une pièce ou deux de terre jaune avec un sous-sol sableux et froid. Sur de pareille terre, pensez-vous que les pommiers réussiraient? Quelqu'un disent qu'en mettant une pierre plate sous l'arbre qu'on peut réussir. Si vous aviez la bonté de traiter cette question dans la *Semaine Agricole*, vous rendriez un grand service à notre classe toute entière.

Votre dévoué Serviteur,
JOACHIM BISSONNETTE,
Cultivateur.

La "Minerve" a publié sur son numéro du 27 septembre une chronique de M. Rousseau de Québec, sur l'Exposition Provinciale. Nous en reproduisons l'extrait suivant.

"La collection si complète des insectes de M. l'abbé Provancher a attiré l'attention d'une foule de visiteurs à l'exposition, et l'on a répété qu'une certaine institution de Montréal était en pourparlers pour l'acquisition de cette collection. Mais si cette collection est effectivement disponible, pourquoi la Chambre d'Agriculture n'en ferait-elle pas elle-même l'acquisition, pour la faire figurer dans le musée agricole qu'elle doit bientôt former, dit-on? Comme les expositions doivent à l'avenir se tenir alternativement à Québec et à Montréal, voici, suivant moi, ce qui devrait être fait.

Il devrait être érigé à Québec un palais de cristal, de dimensions convenables, avec les autres bâtisses né-

cessaires aux expositions. Un musée agricole qui serait comme une exposition permanente à la disposition du public, serait installé dans ce musée. Là on verrait, étalés et livrés à l'inspection des visiteurs, les machines ou instruments agricoles les plus perfectionnés, les échantillons les plus remarquables des plantes cultivées, les modèles des nouvelles inventions pour venir en aide à l'agriculture, des collections d'oiseaux et d'insectes utiles ou nuisibles, avec échantillons des plantes détériorées ou en partie détruites, etc., etc. C'est là que les cultivateurs iraient puiser de nouvelles connaissances, et c'est là aussi que le Conseil d'Agriculture irait souvent s'éclairer dans le choix qu'il aurait à faire des mesures à arrêter."

Délibérations agricol. s.

Extrait des délibérations de la Société d'Agriculture du comté de Chambly. —Assemblée du 25 septembre 1871.

PRÉSENTS :

P. B. Benoit, Ecr., Président; Lieut.-Colonel Hurteau, Vice-Président; Directeurs: J.-Bte. Char-ron, Louis Brosseau, Toussaint Sicotte et Cyrille Jodoin. Ecr.

Les directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Chambly, ont vu, avec une pénible surprise, les avancés suivants, qui ont paru sur le *Journal de l'Instruction Publique*, dans un article intitulé: "La récolte des foins." (No. du mois d'août 1870.)

"Cette récolte a été considérablement endommagée, particulièrement dans le district de Montréal, par les pluies presque continuelles du mois de juillet. On nomme des cultivateurs qui ont vu pourrir sur leur champ, dix, quinze et vingt-cinq milles bottes du précieux fourrage. La faible quantité qu'on a réchappée n'a pu être serrée dans l'état voulu."

Les directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Chambly, qui est situé au centre du district de Montréal et qui, par conséquent, doit avoir souffert du mauvais temps à peu près autant que les autres comtés de ce district, regrettent de voir publier un état erroné de leur récolte dans un des journaux les plus autorisés de la province.

Les directeurs craignent, avec raison, qu'un semblable état soit de nature à nuire sérieusement à la vente de leur foin, le principal article, de commerce du comté de Chambly.

Sans mettre en question le reste de l'article du *Journal*, qui contient la théorie de la fermentation mesurée pour la dessiccation du foin, après M. Gayot, méthode très discutée ici, surtout depuis que nous avons les

machines à faucher, le comité de la Société d'Agriculture du comté de Chambly croit de son devoir de déclarer que les avancés cités plus haut sont incorrects.

Un huitième du foin de cette année est non pas pourri, mais endommagé seulement de façon éprouver une diminution de valeur de une à deux piastres par tonne et le reste a été engrangé dans un état convenable.

Le comité, qui est composé de *fémiculteurs*, qui ont recolté au-delà de 110,000 bottes de foin cette année, jugent d'après ce qu'ils ont fait et vu faire dans le comté.

Les directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Chambly sont heureux de déclarer que la récolte de foin, quoique moindre d'un quart de celle de l'année dernière, est encore de 4,000,000 de bottes de foin, soit 30,000 tonnes. En déduisant 1,000,000 de bottes pour la consommation locale, restent 3,000,000 de bottes, soit 22,500 tonnes de bon foin que le comté de Chambly offre au commerce.

GRAINS.

Les directeurs constatent avec bonheur l'abondance extraordinaire de la récolte des grains qui ont été engrangés en bon ordre.

Tous les grains ont merveilleusement réussi.

Le comté de Chambly peut disposer pour le commerce de 500,000 minots d'avoine et de 250,000 minots de pois, d'orge, de sarrasin, etc.

ECOLE D'AGRICULTURE ET VÉTÉRINAIRE.

Le comité de direction de la Société d'Agriculture du comté de Chambly a appris que les Ecoles d'Agriculture et l'école Vétérinaire n'ont pas assez d'élèves pour prendre toutes les bourses que le Conseil Agricole met à leur disposition.

Le comité regrette infiniment que les efforts du gouvernement pour l'instruction de la jeunesse agricole, ne soient pas mieux reconnus.

La province n'a que deux écoles d'Agriculture et encore on ne peut trouver vingt élèves pour profiter des bourses. Nous avons une école vétérinaire supérieure, à Montréal, et le nombre de ses élèves est insignifiant.

Le comité ne peut s'empêcher de regretter que les élèves qui fréquentent ces écoles sont généralement trop jeunes et trop peu instruits. Au lieu d'agir sur des élèves préparés à recevoir la science si étendue et si compliquée de l'agriculture, les professeurs se trouvent dans la nécessité d'enseigner les éléments de la lecture et de l'écriture, ce qui est loin du but de ces écoles.

Cette indifférence de la classe agricole, pour l'enseignement scientifique de l'agriculture, existe-t-il dans la constitution de ces écoles ou dans la

coupable apathie des cultivateurs. Le Conseil Agricole est respectueusement prié de s'en enquérir.

Les Directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Chambly sont résolus à faire tout en leur pouvoir pour que leur indifférence à l'égard de ces écoles subventionnées ne leur soit pas reprochée.

Résolu.—Qu'avis public soit donné aux frais de la Société, à la porte des églises de chaque paroisse du comté, rappelant aux cultivateurs le nombre de bourses à la disposition de chaque école, engageant ceux qui sont qualifiés à en profiter et que chaque directeur voie dans sa localité s'il ne pourrait pas trouver quelqu'un de qualifié qui pourrait être envoyé avec profit, à ces institutions dont les résultats seraient si avantageux à la classe agricole, sans être onéreuses à ceux qui retireraient les bienfaits d'une instruction aussi nécessaire.

Société d'Agriculture du comté de Beauharnois.

L'exhibition du comté de Beauharnois eut lieu à St. Louis de Gonzague le 21 Septembre dernier.

Une foule immense se rendit pour être témoin des progrès de la Société. Elle ne fut pas trompée dans son attente, car la quantité, la variété et l'excellence des choses exhibées étaient de nature à causer l'admiration de tout le monde.

Nous produisons la liste des prix :

CHEVAUX.

Juges—N. Picotte, O. Gagnier, S. H. Schuyler.

Etalons de traits, 1er F. Beaulien, \$6 ; 2e W. Sinton, \$5 ; 3e A. Daigneau, \$3 ; 4e D. Cumming, \$2.

Juments poulinières.—1er J. B. Chasle, \$6 ; 2e M. Viau, \$5 ; R. King, \$3 ; W. Stuart, \$2.

Poulains entiers de 2 ans.—M. Viau, \$4 ; 2e B. Viau, \$4 ; 3e C. Leduc, \$2 ; 4e F. Vinette, sr, \$1.

Poulains de 2 ans.—1e F. Filion, \$5 ; 2e Dame J. B. Laberge, \$4 ; 3e D. Thomson, \$2 ; 4e J. B. Laberge, \$1.

Paire de chevaux de traits.—1e G. Swanston, \$4 ; 2e D. Thomson, \$3 ; 3e J. Hunter, \$2 ; 4e D. Benning, \$1.

BESTIAUX.

Juges.—L. Ste. Marie, G. Cross, D. Brims, père.

Taureaux.—1e W. Sangster, \$5 ; 2e N. McMillan, \$4 ; 3e P. Ménard, \$3.

Jeunes taureaux.—1e D. Thomson, \$4 ; 2e J. Dickson, \$3 ; 3e J. Symons, \$2 ; 4e T. Watson, \$1.

Vaches laitières.—1e D. Benning, \$5 ; 2e D. Thomson, \$4 ; 3e J. Symons, \$3 ; 4e T. Watson, \$2.

Taures de 2 ans.—1e D. Benning, \$4 ; 2e J. Hunter, \$3 ; 3e J. B. St. Amour, \$2 ; 4e W. Young, \$1.

Taures de 1 an.—1e D. Benning, \$4 ;

2e D. Thomson, \$3 ; 3e J. Sumer-ville, \$2 ; 4e J. Watson, \$1.

MOUTONS ET COCHONS.

Juges—J. Bryson, J. Richardson et D. Brims, fils.

Vieux Béliers.—T. Watson, \$4 ; 3e A. McCormick, \$2 ; 4e D. Cumming, \$1.

Béliers d'une tonsure.—J. McCaig, \$3 ; 2e M. Lavoie, \$2 ; 3e D. Benning, \$1 ; 4e A. Poirier, 50cts.

Jeunes Béliers.—1e J. Dickson, \$3 ; 2e D. Thomson, \$2 ; 3e D. Cumming, \$1 ; 4e D. Benning, 50cts.

2 Brebis âgées.—1e D. Benning, \$4 ; 2e D. Thomson, \$3 ; 3e D. Cumming, \$2 ; 4e J. Dickson, \$1.

2 Brebis d'une tonsure.—1e D. Benning, \$3 ; 2e J. Dickson, \$2 ; 3e A. Galbraith, \$1 ; 4e A. McCormick, 50cts.

2 Agneaux.—1e A. McCormick, \$3 ; 2e L. Sauriol, \$2 ; 3e J. Howden, \$1 ; 4e G. Swanston, 50cts.

Verrats au-dessus d'un an.—1e D. Benning, \$4.

Verrats au-dessous d'un an.—1e J. Symons, \$3 ; 2e E. Bergevin, \$2 ; 3e W. Tennant, \$1 ; 4e C. Tait, 50cts.

Truies au-dessus d'un an.—1e J. Tait, \$4 ; 2e E. Bergevin, \$3 ; 3e J. Symons, \$2 ; 4e D. Cook, \$1.

PRODUITS DE LA LAITERIE.

Fromage.—1e D Cook, \$3 ; 2e W. Young, \$2 ; 3e W. Goodhal, \$1, 4e D. Thomson, 50cts.

Beurre.—1e W. Goodhall, \$3 ; 2e J. Hunter, \$2 ; 3e J. Symons, \$1 ; 4e J. Howden, 50cts.

Tabac canadien.—1e P. Dorais, \$4 ; 2e C. Bergevin, \$1 ; 3e J. B. Blais, 50cts.

Savon.—1e M. Leduc, 75cts., 2e A. Poirier, 50cts., 3e S. Bergevin, 25cts.

MANUFACTURE DOMESTIQUE.

Juges—T. Poirier, E. Bonneville et X. Bisson.

Etoffe.—1e Ant Leduc, \$4 ; 2e J. Leduc, \$3 ; 3e L. Julien, père, \$2 ; 4e L. Bougie, \$1.

Flanelle.—1e A. Poirier, \$3 ; 2e L. Leduc, \$2 ; 3e S. Bergevin, \$1 ; 4e J. Sawyer, 50cts.

Laine filée.—1e A. McGoig, 2e Julien Sauvé, 3e P. Ménard, 4e A. Poirier.

Filasse non filée.—1e P. Ménard, 2e F. Leduc, 3e J. Leduc, 4e C. Faubert.

Toile canadienne.—1e C. Faubert, 2e S. Bergevin, 3e P. Ménard, 4e J. B. Mail loux.

Couvertes en laine.—1e A. Poirier, 2e J. Boyer, 3e J. Girouard.

Convrepieds piqués.—1e L. Vachon, 2e J. Anderson, 3e W. Gardner.

Harnais légers.—A. Brisebois, J. W. Roberts.

INSTRUMENTS ARATOIRES.

Charrues de fer.—1e A. Brown, 2e H. Lecavalier.

Cultivateurs en fer.—1e A. Brown. Paire de Roues.—1e A. Brault.

OMISSIONS.

B. Viau, Melons à confitures et Concombres à mariner.

J. B. Blais, Melons.
A. Poirier, Empois.
P. Dubois, Sirop d'érable.

HISTOIRE NATURELLE.

Anatomie et physiologie du cheval.

Extraits du Livre, "Le Manuel de l'Éleveur de chevaux," par F. Villeroy, spécialement préparés pour *La Semaine Agricole*.

11. Comme c'est le poids à tirer, bien plus que la distance à parcourir, qui décide de la vitesse qu'on peut demander aux chevaux, le cocher doit de suite savoir quelle allure il peut prendre. Car il n'y a pas pour un cocher de plus grande honte que d'arriver plus lentement qu'il n'est parti.

12. Mais comme la nature du chemin, bien plus que le poids réel à tirer, détermine l'effort qu'ont à faire les chevaux, il ne faut pas vouloir soutenir toujours la même allure, il faut au contraire savoir la modifier à propos. Aussi longtemps que le cheval est sous le harnais, on doit, autant que possible, lui demander un déploiement régulier de ses forces. Or, l'effort à faire peut être pour lui aussi grand au pas qu'à une allure rapide : ce sont les difficultés que présente le chemin qui déterminent la force du tirage ; donc c'est l'allure que le cocher est libre de régler, qui doit être déterminée par la nature du chemin.

13. Le rapport qui existe entre la force de tirage et l'allure que comporte une bonne route unie, ou celle moins allongée sur un terrain inégal ; ce rapport ne peut être fixé par des chiffres, et celui qui ne le sent pas naturellement n'arriverait pas par des chiffres à le connaître. Le cocher qui rend de suite toutes les rênes à ses chevaux n'acquerra jamais ce sentiment. Celui, au contraire, qui a ses chevaux dans la main, saura bientôt, avec un peu d'attention et d'expérience, si ces chevaux soutiennent leur allure, s'ils peuvent l'allonger ou s'il convient de la ralentir.

14. Ce sentiment des rênes dans la main communique au cocher celui de la résistance de la voiture, et lui indique comment il doit attaquer les montées, à quel moment il doit prendre le pas et à quel moment, en descendant, il peut reprendre son allure.

15. Il est de règle qu'on doit ralentir graduellement en montant, et allonger progressivement en descendant.

Quand on arrive à une montée, la voiture va encore de l'impulsion qu'elle a précédemment reçue ; cette impulsion diminue graduellement : là où elle cesse, il faut prendre le pas.

En descendant au contraire, la vitesse augmente mécaniquement, et plus on avance, plus les chevaux ont à tenir. C'est pourquoi on doit commencer lentement à descendre.

Il y a des cochers qui, impatientes de reprendre le trot, poussent leurs chevaux avant d'être arrivés au haut d'une côte, et exigent d'eux une allure plus rapide au moment même où un plus grand emploi de force est nécessaire. Alors, au contraire, on doit laisser aux chevaux essouffés par la montée quelques instants de relâche et entamer lentement la descente.

16. Dès le commencement d'une descente, tout le poids de la voiture doit être sur les avaloirs; alors le cocher sent facilement quand il doit laisser les chevaux allonger leur allure.

17. Si la montée est longue, le cocher qui aime ses chevaux cherche à les soulager en engageant les personnes qu'il conduit à la monter à pied. Il faut alors, allant au petit pas, leur rendre complètement les rênes, et cette montée, au lieu d'être une augmentation de fatigue, devient pour eux un soulagement.

18. Ce cas excepté, le bon cocher ne perd pas son temps sur la grande route, et il doit toujours se rappeler ce principe, que je tiens d'un excellent cocher hongrois: Moins les chevaux passent de temps sur la grande route, plus il leur en reste à passer à l'écurie.

Si la course n'est pas telle qu'on puisse le faire sans dételer, et s'il faut s'arrêter à midi, il faut donner aux chevaux au moins deux heures de temps. En arrivant, on leur donne un peu de foin, on leur ôte les harnais, on leur lave et on leur sèche les jambes et les pieds, et on les panse complètement. Un cocher soigneux ne manque pas d'avoir toujours avec lui ses instruments de pansage. C'est seulement au bout d'une heure et demie qu'on doit leur donner l'avoine et les faire boire.

C'est, à mon avis, attendre beaucoup trop longtemps. Si l'on met les chevaux en mouvement, et surtout à une allure rapide, immédiatement après qu'ils ont mangé, la digestion peut en être troublée. Souvent aussi les chevaux ont soif et ne mangent pas jusqu'à ce qu'ils aient bu. On ne doit pas leur donner l'avoine tant qu'ils sont essouffés, mais une demi-heure est ordinairement un temps suffisant.

Un cocher soigneux tâche toujours de placer ses chevaux dans une bonne écurie, où rien ne vienne les troubler.

Il est inutile de dire qu'un de ses premiers soins doit être de s'assurer de la qualité du fourrage et de l'eau; que le foin doit être secoué, etc.

19. S'il est important que deux chevaux attelés ensemble soient du même tempérament, pour un bon cocher il ne l'est pas moins qu'ils soient d'égale force. Si un cheval faible et un fort sont attelés ensemble, le mauvais cheval aura bientôt crevé le bon, non-seulement parce que celui-ci tire la part de son camarade, mais encore parce que le tirage étant inégal, la voiture marche de travers, ce qui augmente la résistance plus qu'on ne serait disposé à le croire. Le cocher qui a une rosse dans son attelage, doit s'en débarrasser le plus tôt possible. Si un des chevaux est accidentellement hors d'état de bien faire son service, il vaut mieux le laisser à l'écurie.

20. Une règle qu'on ne saurait trop recommander au cocher, c'est d'avoir toujours les yeux sur la route en avant de ses chevaux, aussi loin que sa vue peut s'étendre. Cela doit devenir pour lui une habitude, de manière qu'il voie de loin les obstacles, et qu'il sache à temps choisir le meilleur chemin pour ménager ses chevaux le plus possible.

Un cocher qui n'a pas cet amour de ses chevaux, qui ne sent pas, qui ne vit pas pour eux, qui ne leur donne pas tous ses soins, qui ne cherche pas autant qu'il est en son pouvoir à alléger leur tâche, qui, à moitié endormi sur son siège, semble ne pas regarder plus loin que leurs queues, celui-là mérite tout au plus qu'on lui donne à conduire des ânes.

On pourra me demander pourquoi au lieu de donner des règles pour les cochers, je n'en donne pas pour les charretiers. Sans aucun doute, un bon charretier est pour l'agriculture un homme beaucoup plus important qu'un bon cocher, et si j'avais à organiser un institut agricole, il y aurait des écoles spéciales pour charretiers, bouviers, vachers, bergers et même porchers. Il n'y a pas un fermier qui ne sache combien il est difficile de trouver dans ces classes les hommes réunissant les qualités désirables; mais je pourrais d'abord répondre, que: qui peut le plus peut le moins, et qu'il ne sera pas difficile à un bon cocher de devenir un bon charretier; ensuite les charretiers ne liront pas mon livre; j'écris pour les cultivateurs et c'est à eux de former leurs employés.

Marché de Beauharnois.

Liste des articles qui ont subi des changements dans les prix de ce marché depuis notre dernière publication:

Grains, blé min et 85c; Pois de 45 à 50c; Lin de 1.30 à 1.40; Avoine 40 lbs, 33c. Volailles; Poules couple 50c; Poulets 30c. Légumes; Patates ml et 25c; Oignons de 90c. à 1.00. Laiterie; Beurre frais la lb 23c; do sa 6 17c; Fromage do 12c. Fruits; pommes le quart 25c. Céréales; Seigle 17 à 18c; Sucre d'étable la lb 10c; miel do 12c; Saindoux do 17c; Suif do 19c; Laine de 3c. Bois; Erable par corde 5.00 5.50; Merisier do 4.75 à 5.50; Hêtre 4.00; Bois franc mêlé 4.00; Do moux 3.00; Epinette rouge 3.50. Cochons en vie 10 lbs. 7.00 à 7.50 Peaux de Bœuf la lb 10c; Veaux do 10c; Mouton do 10c Fourrages, mil 8.50 à 9.00, Trèfle 7.00 à 7.50; Paille d'avoine 3.00; Do de blé 2.00.

Marché de Joliette.

Liste des articles qui ont subi des changements dans les prix de ce marché depuis notre dernière publication:

Farine.—de blé par 100 lbs \$3.00; do Sarrasin 2.00; Seigle 2.90; Grains.—Pois, minot 80c; Orge do 60c; Sarrasin co à 60c; Blé-d'Inde 80c; Mil 1.40 Avoine 32 lbs 35 à 40c; Bœuf la lb 6 à 8c Veau do 7c; Agneau quartier 40 à 50c; Lard frais 100 lbs 7.00 à 7.50; Do la lb 10c; Do salés, do 13c. Volailles, Poules le couple 40c; Poulets do 25 à 30c; Lièvres 10c. Légumes, Patates minot 20 à 50c; Oignons do 80c à 1.00; Choux pomme 8 à 10c. Beurre frais la lb 15 à 18c; Do salé 13 à 15c. Céréales par doz 17c; Sucre d'étable la lb 10c; Saindoux do 18c; Laine do 40c; Moutons 2.50; Agneaux 1.50; Cochons en vie 5.00 à 6.00. Peaux Bœuf la lb 7c; Veau do 5c. Fourrages. Mil 7.00; Trèfle 6.00.

GRANDE VENTE D'ANIMAUX

A ST. CONSTANT,

SUR LA RIVIÈRE LA TORTUE

Mardi, le 24 courant.

Parmi les bêtes-à-cornes se trouvent un Taureau Ayrshire pur, et des Vaches demi-sang. Moutons Leicester, 7 beaux jeunes Béliers, 10 Mères, PLUSIEURS CHEVAUX, etc.

Au-dessus de \$4. dix-huit mois de crédit seront donnés sur garanties.

MEDARD BRUNEAU.

18 Octobre 1871.—13 uip

IMPORTANT POUR

CEUX QUI SE SERVENT D'HUILE POUR LES MACHINES.

L'HUILE EXTRA DE STOCK

EMPLOYÉE POUR L'UBRIFIER, SURPASSE TOUS LES AUTRES HUILES COMPOSÉES AVEC DES SUBSTANCES ANIMALES, VÉGÉTALES ET MINÉRALES.

Nous sommes prêts à prouver sa supériorité sur toutes les autres Huiles maintenant employées pour les Machines, depuis l'Horloge ou la Machine à coudre, jusqu'à l'arbre le plus pesant pour les Bateaux à Vapeur. Voici en quoi elle excelle sur les autres huiles:—ELLE N'ADHÈRE PAS aux Machines qu'on peut ainsi tenir en bon état sans trop de trouble, et elle nettoiera les Machines auxquelles auraient adhéré d'autres Huiles. ELLE NE SE CONGÈLE PAS OU N'ÉPAISSIRA PAS DANS LE TEMPS LE PLUS FROID. C'est une qualité de la plus haute importance, vu qu'une huile ne la possédant pas ne pourra lubrifier un arbre froid: Une huile semblable pourra être employée chaude, mais du moment qu'elle viendra en contact avec un arbre froid elle se congèlera et ne commencera à lubrifier que lorsque la friction aura réduit à l'état liquide. En acquiesçant une température plus chaude, le "journal" s'étend et la boîte se soufre. Il est aussi possible d'employer de l'huile qui se figera sur un arbre froid, sans obtenir ce résultat comme il l'est de mêler de l'huile avec de l'eau. L'HUILE EXTRA DE STOCK POUR LES MACHINES LUBRIFIERA LA MACHINE LA PLUS FROIDE DU MOMENT QU'ELLE Y SERA APLIQUÉE. Cette huile est garantie être supérieure au blanc de balaine ou à toutes les huiles d'olive, à l'exception du "bolt cutting."

Les ordres seront promptement exécutés, si on les envoie à

WINANS, BUTLER & CIE.

77, Rue Front, Toronto.

G. B. STOCK, Seul agent pour la Puissance, Brougham, Ont.

TEMOIGNAGE.

LES MACHINES DE JOSEPH HALL, }
Oshawa, Ontario 4 Avril 1870. }
GEO. B. STOCK, Ecrl., Brougham.

CHEZ MONSIEUR.

Nous nous sommes servis de votre huile pour lubrifier, durant les quatre derniers mois, et je puis dire sans hésiter que c'est la meilleure que nous avons employée jusqu'ici. Elle est aussi à bon marché et dure plus longtemps qu'aucune autre huile. Nous avons mis en opération notre nouvelle Machine à planer du fer, de 14 pieds, durant 7 jours après l'avoir lubrifiée une seule fois; elle tient les Machines claires et brillantes, nous ne désirons rien de mieux pour lubrifier.

Votre respectueux serviteur,
F. W. GLEN,
Président.

Brougham, Ont., 20 Octobre

Cie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

SERVICE AMELIORÉ DESTRAINS
POUR L'ÉTÉ DE 1871.

AUGMENTATION DE VITESSE.

Nouveaux Chars pour tous les Trains Express

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit :—

ALLANT A L'OUEST.
Express de Jour pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, Lon Ion, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago, et tous les points de l'Ouest à..... 9.00 A.M.
Express de Nuit do do 9.00 P.M.
Train de la Malle pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires. 6.00 A.M.
Train d'accommodement pour Brockville, et les stations intermédiaires... 5.00 P.M.
Train Mêlé do do 11.00 A.M.
Trains pour Lachine à 7.00 A.M., 9.00 A.M., 12.00, [Midi] 3.00 P.M., 5.00 P.M. et 6.15 P.M.
Le train de 3.00 P.M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.
Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires. 7.00 A.M.
Train Express pour Richmond, Québec et Rivière du Loup..... 8.30 A.M.
Express pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A.M.
Express pour New-York et Boston via Vermont Central à..... 3.45 P.M.
Train Express pour New-York via le chemin de fer du Vermont Central et Troy, à..... 6.00 A.M.
Express pour New-York via Rouses Point et les steamers du Lac Champlain..... 4.00 P.M.
Train de la Malle pour Island Pond, Portland et Boston..... 2.00 P.M.
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond, à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Esherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement à..... 10.30 P.M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des Trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des Stations aux heures nommées.

Le steamers "CARLOTTA" ou "CHASE" laisseront Portland pour Halifax, N. E. tous les Samedis après-midi, à 4.00 heures p.m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

Le Steamer LINDA part de Portland pour Yarmouth, N. E., tous les Samedis à 8 heures P. M.
La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand-Tronc, laisse Portland tous les Lundis et Jedis à 6.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., &c., &c.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la Station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant

Montréal, 1er. Juillet 1871.—a k

AVIS A CEUX QUI SOUFFRENT



Le Remède du Père Bruno
EST
Un Anti-Douleur Universel.

En vente chez tous les Pharmaciens, et chez les propriétaires PICAULT & FILS, Pharmaciens-Chimistes,

75, Rue Notre-Dame, coin de la Rue Bonsecours
1er. Juin 1871.—ak

COCHONS BERKSHIRES & SUFFOLKS

PUR SANG,

A vendre

LOUIS BEAUBIEN,

8 nov.—ak

Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC CHAMBRE DU PARLEMENT BILLS PRIVÉS

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, ou tant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes noifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée législative respectivement, [lesquelles règles sont publiées au long dans "Gazette Officielle de Québec,"] elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS [spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande], dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Cod. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec 15 Juillet 1871.—7

Terres à Bon Marché!

Etablissements Libres

Sur la ligne du

CHEMIN DE FER UNION PACIFIQUE

UN OCTROI DE TERRE DE

12,000,000 d'Acres

De la meilleure qualité de

TERRE A FERME ET TERRAIN MINIER
EN AMÉRIQUE

3,000,000 d'Acres de Terre à Ferme et de Paturage de premier choix, sur la ligne du chemin de Fer,

Dans l'Etat de Nebraska, dans la Grande Vallée Platte,

Maintenant à vendre au comptant ou pour du crédit à long terme.

Ces terres sont situées sous un climat doux et sanitaire, et pour la culture du grain et l'élevage, elles ne peuvent être surpassées par aucune partie des Etats-Unis.

LES PRIX SONT DE \$2 A \$10 PAR ACRE

PATRIMOINE LIBRE POUR LES COLONS

2,500,000 Acres de Terre du Gouvernement entre Omaha et North Platte, ouvertes seulement comme Patrimoine libre.

Toutes Personnes Etrangères ont droit au BÉNÉFICE DE LA LOI DU PATRIMOINE LIBRE

en déclarant leur intention de devenir citoyens des Etats-Unis, et peuvent en profiter IMMÉDIATEMENT APRES LEUR ARRIVÉE.

Vous pouvez vous procurer une nouvelle édition du pamphlet donnant un plan et description des lieux, sans aucune charge postale.

Adressez,

O. F. DAVIS,
Commissaire des Terres U. P. R. R. Co.
Omaha, Neb.

1er. Septembre 1871.—9

AVENDBE,

UN MAGNIFIQUE TAUREAU de 3½ ans, de race croisée durham et ayrshire, à des conditions libérales.

S'adresser à, Mr. DOMINIQUE FANEUF, de St. Antoine, comté de Verchères.

5 oct.—12 q

BEAUME DE CERISIER SAUVAGE DE WISTAR pour la Toux, le Rhume, Influenza et Consomption.

Ce célèbre remède ne guérit pas seulement la toux en en laissant exister la cause, comme font la plupart des autres préparations, mais il relâche et nettoie les poumons et diminue l'irritation détruisant par là la cause de la maladie. SETH W. FOWLE & FILS, Propriétaires, Boston.

En vente chez tous les pharmaciens et marchands de médecines.
15 Juillet 1871.—6 a

Vente par Encan de Moutons Costwold et Oxford Down, et de Cochons Berkshire, Yorkshire et Suffolk, à Compton, P. Q.

Ayant décidé de réduire mon troupeau de race, j'offrirai en vente publique sans réserve,

JEUDI, LE 26 OCTOBRE

Environ 200 TÊTES EE MOUTONS COSTWOLD IMPORTES, comprenant des Bêliers de une et deux tons, et des brebis de une, deux et trois tons; environ 100 têtes d'agneaux et d'agnelles provenant d'un st importé.

Aussi, quelques Bêliers et Brebis "Oxford Down" 20 TRUIES "Berkshire," et quelques COCHONS de la "Ferme du Collège Agricole Royal à Clirchester," "Heber Humphrey," "Geo. Griggs," et autres éleveurs de renom. Aussi, quelques COCHONS et TRUIES de la race "Yorkshire," et "Suffolk."

La vente commencera à UNE heure précise. Toute somme au-dessous de \$200, au comptant au-dessus de \$200, six mois de crédit sur garantie approuvée.

M. H. COCHRANE,
HILLHURST, Compton, P. Q.
JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

LUNCH à MIDI.
11—11

AVIS

MERCREDI, le 25 OCTOBRE prochain, à MIDI précis, en la Paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, sur la propriété de M. TRÉFLÉ BLANCHARD, jour du part de labour, sera vendu par encan le magnifique ÉTALON PERCHERON, âgé de huit ans, que la Société d'Agriculture aimpoté il y a quatre ans. Le cheval est couleur brun castor et mesure cinq pieds et huit pouces de hauteur, pesant dix-sept cents livres, de belle forme, bon reproducteur. Il sera exhibé le jour de la vente plusieurs de ses Poulins qui promettent beaucoup. Le cheval a eu 175 juments ces deux dernières années; aujourd'hui, il est au soin de M. J. BTE. LEBEAU, de Ste. Marie.

Conditions de la vente: un tiers dans un an, et l'autre tiers dans deux ans; huit par cent sera déduit pour tant au comptant.

Par ordre,
J. M. MESSIER, Sec.-Trés
Roug mont, le 18 Septembre 1871.—11 umk

SIROP PERUVIEN.—Tonique de fer pour la Dyspepsie, Débilité, Hydroplisie, Humeurs, -- Fer dans le Sang.

AVERTISSEMENT.—Le Sirop véritable porte son nom "PERUVIAN SIRUP" (non pas "Peruvian Bark") soufflé dans la bouteille. On envoie gratis un pamphlet de 32 pages. J. P. DINSMORE, Propr-étaire, 38, Dey Street, New-York.
En vente dans toutes les pharmacies.
15 Juillet 1871.—6 a

LA SEMAINE AGRICOLE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR

DUVERNAY, FRÈRES
No. 16, RUE ST. VINCENT MONTRÉAL

50 cents par année payable d'avance